

**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

**Rapport
annuel
de gestion**

2010-2011

Québec 

**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

Rapport annuel de gestion

2010-2011



Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18^e étage, bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-62416-5 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-62417-2 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2011

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2010-2011.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

LINE BEAUCHAMP

Québec, septembre 2011

Madame Line Beauchamp
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2010-2011 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2007-2011 de la Commission et prend en compte la planification de ses travaux pour l'année 2010-2011. Enfin, il contient un bref rapport sur les activités de la Commission se terminant au 30 juin 2011, conformément à sa loi constitutive.

Au cours de l'année, la Commission a connu des modifications assez importantes dans sa composition. En effet, deux membres, dont la présidente, ont quitté leurs fonctions à l'été 2010 et j'ai assumé la présidence par intérim de septembre 2010 à la fin du mois de mai suivant. La Commission a donc poursuivi ses travaux avec deux membres au lieu de quatre. Cette situation, combinée au départ et au remplacement de plusieurs membres du personnel, a influencé le déroulement des travaux.

C'est dans ce contexte que la Commission a démarré le processus lié à la définition d'une opération récurrente d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement, tel que cela est annoncé dans son plan stratégique. Elle a également fait une priorité du traitement des rapports d'évaluation en adoptant 153 rapports dont 72 % (110) ont été transmis aux collèges. Ces rapports sont reliés à l'évaluation des documents officiels – plans stratégiques, plans de réussite, politiques institutionnelles –, à l'évaluation des suites à donner aux recommandations émises lors d'évaluations antérieures et à ceux concernant les deux évaluations en cours, à savoir l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et l'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. D'ailleurs, la Commission rendra publics les résultats de cette dernière opération qui touche l'ensemble des établissements soumis au Règlement sur le régime des études collégiales au cours de la prochaine année. Au total, la Commission a passé une cinquantaine de jours en visite d'établissements dans le cadre de ces deux opérations.

En terminant, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel, ainsi que la cinquantaine de personnes qui ont participé bénévolement à titre d'experts externes aux travaux de la Commission au cours de la dernière année, pour leur engagement et leur contribution remarquables à la réalisation du mandat de la Commission.

Veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

MICHEL LAUZIÈRE
Québec, septembre 2011

Table des matières

<i>Déclaration du président de la Commission</i>	11
Chapitre 1 La Commission	13
Mission et valeurs	13
Approche privilégiée	13
Mandat	14
Composition et structure organisationnelle	14
Comités consultatifs	15
Experts externes	15
Processus d'évaluation	16
Chapitre 2 Résultats 2010-2011 au regard du Plan stratégique 2007-2011 ...	19
<i>Première orientation</i>	
Réaliser, avec la collaboration des collègues, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité	19
Les opérations d'évaluation de la Commission	20
L'adoption d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes	21
L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages	21
L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collègues privés subventionnés	22
L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps	23
L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés	24
L'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement	25
<i>Deuxième orientation</i>	
S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial	26
L'impact des travaux de la Commission sur les collègues	27
Les suites à donner à l'évaluation institutionnelle	28
Les suites données aux évaluations de programmes de la Commission	28
Les suites à donner à l'application des politiques institutionnelles d'évaluation...	30
L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial	31

<i>Quatrième orientation</i>	
Contribuer au maintien des capacités des collègues en matière d'évaluation	32
L'accompagnement des collègues	32
Chapitre 3 Autres résultats au regard des travaux d'évaluation réalisés en 2010-2011	35
Plans stratégiques des cégeps	35
Politiques institutionnelles	36
La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)	37
La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)	37
Chapitre 4 Ressources de la Commission au 31 mars 2011	39
Le personnel de la Commission	39
Recrutement et renouvellement de personnel	39
Formation du personnel	40
Aide à la personne	41
Les ressources financières	41
Les ressources informationnelles	42
Chapitre 5 Exigences législatives et gouvernementales	43
Rapport d'activités	43
Réunions de la Commission	43
Publications	43
Communications	43
Relations avec divers organismes	44
Accès à l'égalité en emploi	44
Données globales	44
Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées	45
Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier	45
Taux de représentativité des femmes	46
Services au citoyen	47
Éthique et déontologie	47
Développement durable	47
Politique linguistique	50
Protection des renseignements personnels et accès à l'information	50
Gestion des ressources informationnelles	51
Bonis au rendement	51
Recommandations du Vérificateur général du Québec	51

ANNEXES

ANNEXE 1	
Tableau schématique du plan stratégique	55
ANNEXE II	
Organigramme au 31 mars 2011	56
ANNEXE III	
Comités consultatifs et experts externes	57
ANNEXE IV	
Rapports dévaluation transmis aux établissements en 2010-2011	61
ANNEXE V	
Évaluations en cours au 30 juin 2011	63
ANNEXE VI	
Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2011	66
ANNEXE VII	
Opérations complétées au 30 juin 2011	73
ANNEXE VIII	
Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2011	75
ANNEXE IX	
Publications de la Commission depuis 1993	79
ANNEXE X	
Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	81

Déclaration du président de la Commission

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats du rapport annuel de gestion 2010-2011 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2011.

Le président,



MICHEL LAUZIÈRE

Québec, le 21 septembre 2011

Chapitre 1

La Commission

Mission et valeurs

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel entendent privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Approche privilégiée

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collègues, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, la Commission a choisi d'associer étroitement les collègues et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collègues de plus en plus autonomes en vue d'assurer pleinement la réalisation de leur mission.

Mandat

En vertu de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (L.R.Q., chapitre C-32.2), la Commission a le mandat d'évaluer :

1. Pour chaque établissement auquel s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales¹ :
 - les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
 - les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
 - la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 - les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.
2. Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés :
 - la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien; dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2011, deux commissaires sont en poste. Il s'agit de M. Michel Lauzière, président, et de M. John Keyes. Vingt-trois personnes (effectif permanent autorisé) secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'annexe I.

1. En date du présent rapport, cela représente 98 établissements : 48 cégeps, 23 établissements privés subventionnés, 23 établissements privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université. Les différents sites de formation sous la responsabilité de certains établissements ne sont pas comptabilisés ici.

Comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement².

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité, dont le nombre de membres peut varier, est formé d'un commissaire qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux ainsi que dans l'élaboration, le cas échéant, d'un guide et d'instruments qui serviront à l'évaluation. Elle leur demande également de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation – parfois, de certains documents officiels tels les plans stratégiques des cégeps – de participer, lorsque c'est le cas, à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

Experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour chacune des visites d'évaluation qu'elle réalise dans les établissements³.

Composition et rôle des comités de visite

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire et un agent de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

Le comité analyse le rapport d'autoévaluation et visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et par la suite, sur le jugement d'ensemble.

2. L'annexe III présente les comités consultatifs actifs en 2010-2011, page 57.

3. La liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2010-2011 se retrouve à l'annexe III, page 59.

Processus d'évaluation

Une approche basée sur l'autoévaluation des établissements

La Commission a adopté un processus d'évaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger. Basé sur l'autoévaluation réalisée par les établissements, ce processus est suivi lorsqu'elle évalue les programmes d'études, l'application des politiques institutionnelles (programmes et apprentissages) ou encore, lorsqu'elle procède à l'évaluation institutionnelle des établissements.

Dans un premier temps, la Commission demande aux collèges visés de procéder à leur autoévaluation et de lui transmettre un rapport. Au besoin, elle produit à leur intention un cadre d'analyse ou un guide qui explicite les critères d'évaluation, la démarche à suivre et les personnes à consulter. Elle offre également des séances d'information aux responsables de l'évaluation dans les collèges.

À la suite de l'analyse d'un rapport d'autoévaluation, un comité de la Commission rend visite à l'établissement pour valider ce rapport et pour obtenir, au besoin, de l'information complémentaire. À cette fin, le comité rencontre différents groupes de personnes, par exemple : dirigeants, professeurs, professionnels, étudiants, personnel de soutien.

La Commission élabore ensuite une version préliminaire du rapport dans lequel elle expose les résultats de son évaluation. Ce rapport comporte, le cas échéant, des recommandations ou des suggestions d'amélioration auxquelles l'établissement peut réagir. À la réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport définitif qu'elle transmet au collège concerné et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La Commission rend publics, comme le lui prescrit sa loi constitutive, tous ses rapports d'évaluation qu'elle dépose dans son site Internet.

Lorsque des améliorations sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Lorsque celles-ci sont jugées satisfaisantes, la Commission l'indique publiquement et, le cas échéant, révisé son jugement d'ensemble.

Chaque fois que la Commission constate des lacunes graves lors d'une évaluation, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter de nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de combler les lacunes observées.

L'évaluation des politiques et plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux politiques et aux plans que les collèges lui transmettent pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et celles relatives aux programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques des cégeps.

Lors de l'évaluation d'une politique institutionnelle, la Commission examine d'abord le contenu de la politique et, par la suite, son application dans le collège. Dans le cas de celle portant sur les apprentissages, elle détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie

si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. Elle s'assure ensuite que ces politiques sont bien appliquées et qu'elles sont efficaces dans le cadre des évaluations de programme ou des opérations spécifiques élaborées à cette fin.

L'évaluation du plan de réussite des collèges privés subventionnés est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges. Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont évalués au même moment que les plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine d'abord l'efficacité potentielle du plan. Elle se prononce ensuite sur son efficacité réelle lors d'une opération spécifique.

Enfin, en évaluant le plan stratégique d'un cégep, la Commission vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan incluant, comme il en est fait mention précédemment, celle du plan de réussite. La Commission se prononce sur l'efficacité réelle des deux plans lors d'une opération spécifique.

Chapitre 2

Résultats 2010-2011⁴ au regard du Plan stratégique 2007-2011

Les résultats présentés ici portent uniquement sur les orientations et les objectifs stratégiques touchés par les activités réalisées au cours de la présente année. Au terme du plan, les résultats seront présentés pour l'ensemble des orientations et des objectifs.

Le sommaire du Plan stratégique 2007-2011 de la Commission se retrouve à l'annexe I du présent rapport. L'ensemble du plan peut être consulté à la section « Publications » du site Internet de la Commission (www.ceec.gouv.qc.ca).

Première orientation

Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité

■ ENJEU

L'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité.

■ AXE D'INTERVENTION 1

Les opérations d'évaluation de la Commission

Tableaux synthèses

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1		
D'ici la session d'hiver 2009, s'assurer que tous les établissements satisfassent aux exigences réglementaires quant à l'adoption d'une politique d'évaluation des programmes (PIEP)		
Indicateur	Résultat 2009-2010	Résultats 2010-2011
Nombre d'établissements ayant adopté une PIEP évaluée par la Commission.	89 % des 100 établissements actifs ont transmis leur politique et 95,5 % d'entre elles ont été évaluées par la Commission. Actualisation du cadre de référence sur l'évaluation des PIEP et adaptation du cadre à la particularité des collèges privés non subventionnés.	92 % des 98 établissements actifs ont transmis leur politique et 99 % d'entre elles ont été évaluées par la Commission. Au total, 98 % des politiques évaluées contiennent les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Adoption et publication du cadre de référence sur l'évaluation des PIEP.

Commentaire

Il y avait 103 établissements actifs lors de l'élaboration du plan stratégique de la Commission et 82,5 % d'entre eux avaient une PIEP évaluée par la Commission.

4. Contrairement au chapitre 4 où les résultats sur les ressources se réfèrent à l'exercice financier (1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011), ceux reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, conformément à sa loi (1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2
 Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation

Indicateurs	Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Commentaires
Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (réception des rapports d'autoévaluation prévue en juin 2007).	Formation d'une dizaine d'experts. 25 visites d'établissement. 4 rapports d'autoévaluation reçus. 67 rapports d'évaluation adoptés et 60 transmis.	6 visites d'établissement. 2 rapports d'autoévaluation reçus. 58 rapports d'évaluation adoptés et 52 transmis.	Depuis le lancement de l'opération, trois établissements ayant participé à l'évaluation ont fermé leurs portes. Quatre collèges ayant déposé un rapport d'autoévaluation ont souhaité reprendre l'exercice. C'est pourquoi le % des rapports reçus est calculé sur 29 et non 33.
Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des 22 collèges privés subventionnés (réception des rapports d'autoévaluation prévue au printemps 2009).	3 rapports d'autoévaluation reçus.	2 rapports d'autoévaluation reçus. Constitution d'une banque d'experts.	
Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des 48 cégeps, incluant leur plan de réussite (réception des rapports d'autoévaluation prévue à la fin de l'année 2010).	Formation d'une soixantaine d'experts. 5 visites d'établissement. 19 rapports d'autoévaluation reçus. 56,3 % des rapports d'autoévaluation reçus (27/48).	Formation d'une dizaine d'experts. 11 visites d'établissement. 3 rapports d'autoévaluation reçus. 60 % des rapports d'autoévaluation reçus (29/48).	
Évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEP des 28 collèges privés non subventionnés.	Adoption et diffusion d'un document d'orientation sur l'évaluation d'un programme et l'évaluation de l'application de la PIEP des collèges privés non subventionnés. Élaboration d'un cadre d'analyse. Mise sur pied d'un comité consultatif.	Adoption et diffusion d'un guide générique sur l'évaluation de programmes menant à une AEC. Adoption et diffusion d'un cadre d'analyse sur l'évaluation d'un programme et l'évaluation de l'application de la PIEP des collèges privés non subventionnés. 2 séances d'information auxquelles ont participé 18 établissements.	

Les opérations d'évaluation de la Commission

Les opérations d'évaluation visées par le Plan stratégique 2007-2011 de la Commission touchent les différents mécanismes internes d'assurance qualité développés par les collèges pour assurer la qualité de la formation qu'ils offrent. Spécifiquement, il s'agit de l'adoption d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes pour les établissements qui, au printemps 2007, n'avaient pas encore adopté une telle politique, de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de tous les collèges soumis au Règlement sur le régime des études collégiales, de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés, de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps (lesquels incluent leurs plans de réussite) et de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés.

Conformément à son mandat, la Commission a aussi évalué des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et des plans stratégiques. Les résultats de ces travaux sont présentés au chapitre 3 du présent rapport.

L'adoption d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) constitue l'un des premiers mécanismes internes prévus par le législateur pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Composante essentielle du système d'assurance qualité de chaque collège, cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner.

En vertu de l'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque collège doit se doter d'une telle politique et la transmettre à la Commission pour évaluation. Cette dernière analyse le *contenu* de la politique et se prononce sur son efficacité potentielle.

Lorsque la Commission a élaboré son plan stratégique en 2007, 82,5 % des collèges (85/103) avaient une politique institutionnelle d'évaluation des programmes évaluée par la Commission. Au 30 juin 2011, 92 % d'entre eux (90/98) ont transmis leur PIEP⁵ et la Commission a évalué 99 % de ces politiques. Tous les cégeps, 91 % des collèges privés subventionnés, 75 % des établissements relevant d'un ministère ou d'une université et 65 % des collèges privés non subventionnés ont une PIEP qui a été examinée par la Commission. Au total, la Commission a jugé que 98 % des politiques évaluées contenaient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité.

Durant l'année, la Commission a poursuivi la révision des outils servant à l'analyse des PIEP et elle a complété la révision de son cadre de référence sur l'évaluation de ces politiques, document qui sera diffusé dans les collèges au cours de l'automne 2011.

L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Autre mécanisme interne d'assurance qualité prévu par le législateur pour assurer, cette fois-ci, la qualité de l'évaluation des apprentissages, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) est un engagement public du collège d'assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et d'en témoigner. En vertu de l'article 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque établissement doit adopter une telle politique et la transmettre à la Commission, laquelle a le mandat d'évaluer ces politiques – y compris les procédures de sanction des études – et leur application.

Dans le cadre de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, la Commission évalue la conformité de l'application, par chaque collège, de sa politique en examinant plus particulièrement l'exercice des responsabilités

5. La variation dans le nombre de collèges s'explique par la fermeture ou la création de nouveaux collèges dans la catégorie des collèges privés, qu'ils soient subventionnés ou non. Lors de l'élaboration du plan stratégique de la Commission en 2007, il y avait 103 établissements et depuis, huit d'entre eux ont cessé leurs activités et trois autres ont reçu l'autorisation d'offrir une formation collégiale.

ainsi que la mise en œuvre des modalités de reconnaissance des acquis. Elle évalue l'efficacité de la politique, sous l'angle de l'atteinte des objectifs de la politique incluant ceux liés à la reconnaissance des acquis.

C'est la première fois que la Commission procède à l'évaluation systématique de l'application de la PIEA, de même que c'est la première fois qu'une opération d'évaluation touche l'ensemble des collèges offrant des programmes menant à l'obtention d'un diplôme (DEC) ou d'une attestation (AEC) d'études collégiales.

Durant l'année, la Commission a effectué six visites se répartissant comme suit, selon la catégorie des établissements visités : quatre collèges privés subventionnés et deux privés non subventionnés. D'une durée variant de deux à cinq jours, selon l'ampleur des activités du collège, l'ensemble des visites effectuées cette année représente un total de 15 journées passées dans les établissements par les comités de visite.

En 2010-2011, la Commission a adopté 58 rapports d'évaluation (27 rapports dans leur version préliminaire et 31 rapports définitifs) et elle en a transmis 52 aux collèges concernés (27 rapports dans leur version préliminaire et 25 rapports définitifs). Durant l'année, la Commission a reçu deux rapports d'autoévaluation. Les six collèges n'ayant pas encore transmis leur rapport ont demandé à la Commission de reporter à une date ultérieure le dépôt initialement prévu pour le 22 juin 2007. Elle a accédé à leur demande.

Lors des deux réunions tenues durant l'année, les activités du comité consultatif mis sur pied pour assister la Commission dans les travaux liés à cette opération ont essentiellement porté sur l'étude de 14 projets de rapports d'évaluation.

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Dans son plan de réussite – partie intégrante de son système d'assurance qualité – chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, et d'en témoigner.

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés s'inscrit dans la continuité des travaux que la Commission a réalisés relativement à ces plans depuis 2001⁶. La présente opération lui permet ainsi de faire le suivi des plans de réussite et d'accompagner les 19 collèges visés⁷ dans leurs processus d'amélioration continue de la qualité et de la crédibilité de l'enseignement collégial.

La Commission évaluera l'efficacité des plans de réussite en faisant état de l'atteinte des objectifs à travers la démonstration faite par le collège et en examinant dans quelle mesure l'élaboration du plan, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi contribuent à l'efficacité du plan. La Commission se prononcera sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue du prochain plan de réussite de chaque collège. Elle évaluera également la qualité de la démarche retenue par chacun d'entre eux pour réaliser leur autoévaluation.

6. Il s'agit des trois opérations suivantes : évaluation des plans de réussite en 2001-2002, analyse de la mise en œuvre de ces plans en 2002-2003 et examen, en 2003-2004, du bilan que chaque collège a fait de son plan de réussite. Il est à noter que les cégeps ont également été touchés par ces trois opérations.

7. Vingt-deux collèges étaient visés lors de l'adoption du plan stratégique de la Commission en juin 2007. L'un d'entre eux a interrompu ses activités en juin 2008, un autre n'a pas de plan de réussite et un établissement possédant deux sites de formation est comptabilisé comme un seul collège.

La Commission a convenu avec chaque collègue qu'il lui préciserait une date pour le dépôt de son rapport d'autoévaluation et la réception de ces derniers devrait se poursuivre jusqu'en 2013. Durant l'année, la Commission a reçu deux rapports d'autoévaluation pour un total de cinq sur les dix-neuf rapports attendus. La Commission a par ailleurs fait appel aux directions des collèges afin de constituer une banque d'experts aptes à participer aux travaux des comités de visite. Enfin, les membres du sous-comité sur la réussite ont participé à l'examen des projets de rapports d'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps.

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps

En décembre 2002, le gouvernement obligeait les cégeps à se doter d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et intégrant leur plan de réussite⁸. En tenant compte de sa situation et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, chaque cégep présente dans son plan stratégique l'ensemble des objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. En vertu de la loi, ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Le plan stratégique et le plan actualisé – lorsque des modifications importantes ont été apportées aux orientations et aux objectifs – doivent être transmis à la Commission pour évaluation.

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps s'inscrit dans la continuité des travaux menés par la Commission depuis 2004, à savoir l'évaluation de la conformité des plans stratégiques à la loi et de leur efficacité potentielle, ainsi que la publication d'un premier rapport bilan en 2006. Cette nouvelle opération permet à la Commission d'effectuer le suivi de ces plans et d'accompagner les cégeps dans l'amélioration continue de leurs processus et de leurs outils stratégiques.

Comme c'est le cas pour les plans de réussite des collèges privés subventionnés, la Commission évaluera l'efficacité des plans stratégiques des cégeps en faisant état de l'atteinte des objectifs à travers la démonstration faite par le collègue et en examinant dans quelle mesure l'élaboration du plan, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi contribuent à l'efficacité du plan. Elle se prononcera sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue de la prochaine planification stratégique. La démarche d'évaluation étant laissée au choix de chaque cégep, la Commission évaluera également la qualité de celle adoptée par chacun d'entre eux.

La Commission a consulté chaque cégep afin de convenir du moment où il estime être en mesure de déposer son rapport d'autoévaluation. Selon l'information recueillie à ce jour, la réception des rapports devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012. Durant l'année, la Commission a reçu trois rapports et, au 30 juin 2011, un peu plus de 60 % des cégeps (29/48) ont transmis leur rapport à la Commission.

Au cours de l'année, la Commission a effectué une relance auprès des collèges afin de recruter de nouveaux experts et elle a tenu deux séances de formation au cours desquelles elle a rejoint une dizaine de personnes. Comme c'est le cas pour toutes les évaluations qu'elle mène, la formation offerte porte sur l'appropriation de leur rôle d'experts et de membres de comités de visite. Durant l'année, la Commission a effectué onze visites de

8. Articles 16.1 et 16.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29).

trois jours chacune, ce qui représente trente-trois journées passées dans les établissements par les comités de visite. Enfin, le comité consultatif s'est réuni à deux reprises, essentiellement pour examiner les neuf premiers projets de rapports d'évaluation.

L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés

Outre l'obligation pour chaque collège de se doter d'une politique relative à l'évaluation des programmes, l'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales stipule également que le collège doit s'assurer de l'application de cette politique. Conformément à sa loi constitutive, la Commission a le mandat d'évaluer l'application de cette politique, ce qui lui permet de porter un jugement sur la capacité du collège de réaliser une évaluation efficace en conformité avec la politique qu'il a lui-même élaborée.

La Commission ayant déjà évalué l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) dans les collèges offrant un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), dans le cadre de deux évaluations antérieures⁹, le présent exercice s'adresse donc uniquement à 21 des 26 collèges privés non subventionnés actifs¹⁰ au moment du lancement de l'opération. Ces collèges forment un groupe hétérogène en raison de la taille, des domaines de formation, du nombre de programmes offerts et de l'expertise qu'ils ont développée en évaluation. Certains n'ont encore jamais procédé à une évaluation de programme demandée par la Commission et la majorité n'a participé qu'à l'une des deux évaluations de programmes réalisées antérieurement par la Commission auprès de ce groupe de collèges¹¹.

Dans le cadre de cette opération, les collèges devront évaluer en profondeur un de leurs programmes en appliquant leur PIEP en plus d'évaluer la conformité de cette application et son efficacité. Le rapport d'autoévaluation de chaque collège doit porter sur les deux volets de l'opération, à savoir la présentation du programme évalué et des résultats complets de l'exercice ainsi que la description de la démarche suivie par le collège pour réaliser l'autoévaluation de l'application de sa politique et l'appréciation qu'il en fait.

Pour aider les collèges à réaliser l'autoévaluation demandée, la Commission a adopté et diffusé deux documents élaborés à leur intention : le premier document est un guide générique sur l'autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) et le second, un cadre d'analyse précisant les attentes de la Commission au regard de cette opération consacrée à l'évaluation d'un programme ainsi qu'à l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Au cours de l'année, la Commission a également tenu deux séances d'information auxquelles ont participé des personnes provenant de 18 établissements privés non subventionnés visés. Enfin, le comité consultatif dédié à cette opération s'est réuni une fois.

9. Il s'agit de l'évaluation de l'application de la PIEP menée en 1998-2002 et de l'évaluation de programmes en 2005-2008.

10. Un collège n'avait pas de cohortes étudiantes au moment du lancement de l'opération, trois établissements ont cessé leurs activités et enfin, l'École nationale de théâtre du Canada n'est pas tenue, de par son statut, de procéder à cette autoévaluation.

11. Opérations réalisées respectivement en 1997-1999 pour la première et en 2001-2003 pour la seconde.

L'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement

Dans son Plan stratégique 2007-2011, la Commission annonçait son intention de définir une nouvelle opération dont la réalisation à intervalles réguliers permettrait d'évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité mis en place par chacun des établissements, selon ses particularités propres. Afin de tenir compte du contexte actuel de l'évaluation dans les collèges et des principaux enjeux en présence et d'établir les conditions les plus favorables à la réalisation de cette opération, la Commission a décidé d'élargir le cadre des travaux préparatoires qu'elle mène habituellement pour, entre autres choses, prendre en compte les commentaires de ses partenaires.

Ainsi, en décembre 2010, la Commission a amorcé les travaux qui vont l'amener à définir les balises de cette opération d'évaluation en lançant une consultation auprès de ses principaux partenaires – le comité sur l'assurance qualité de la Fédération des cégeps, des représentants des collèges privés subventionnés et non subventionnés, des représentants des principales organisations syndicales – et de personnes ayant participé aux évaluations qu'elle a réalisées dans les collèges – d'anciens membres de la Commission, des membres des comités consultatifs, des experts et le personnel de la Commission.

La consultation s'est déroulée entre la mi-février et la fin du mois d'avril 2011. Après des partenaires, elle a porté plus particulièrement sur trois objets : les exigences des dernières opérations d'évaluation, les documents d'information et le soutien fourni par la Commission, ainsi que le cadre à définir de la prochaine opération d'évaluation. La Commission s'est également interrogée sur ses processus internes, la participation de comités consultatifs dans la réalisation de ses travaux (rôle, composition, préparation des membres, efficacité du comité, etc.) et sur la contribution des experts au sein des comités de visite (préparation, participation aux visites, déroulement, etc.).

Deuxième orientation

S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial

■ ENJEU

Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial

■ AXE D'INTERVENTION 1

L'impact des travaux de la Commission sur les collègues

Tableau synthèse

OBJECTIF STRATÉGIQUE		
Faire en sorte que les collègues donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant		
Indicateur	Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011
Proportions des recommandations faites aux collègues lors des évaluations auxquelles des suites satisfaisantes ont été apportées dans les délais (<i>la seule évaluation correspondant à cet indicateur en 2007-2008 est l'Opération 2005 en évaluation de programmes</i>).	17 rapports de suivi reçus durant l'année : <ul style="list-style-type: none"> - Opération 2005 en évaluation de programmes (14); - formation générale (2); - application PIEA (1). 	16 rapports de suivi reçus durant l'année : <ul style="list-style-type: none"> - Opération 2005 en évaluation de programmes (5); - formation générale (1); - application PIEA (8); - évaluation institutionnelle (2).
	17 rapports transmis aux collègues : <ul style="list-style-type: none"> - Opération 2005 en évaluation de programmes (14); - évaluation institutionnelle (3). 	14 rapports transmis aux collègues : <ul style="list-style-type: none"> - Opération 2005 en évaluation de programmes (10); - évaluation institutionnelle (1); - formation générale (1); - application PIEA (2).
	% des collègues ayant terminé leur évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - 31 % de ceux touchés par l'évaluation institutionnelle; - 86,3 % de ceux touchés par l'une ou l'autre des opérations en évaluation de programme; - 93 % de ceux touchés par l'évaluation de l'application de la PIEP. 	% des collègues ayant terminé leur évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - 32,4 % de ceux touchés par l'évaluation institutionnelle; - 87,4 % de ceux touchés par l'une ou l'autre des opérations en évaluation de programme; - 93 % de ceux touchés par l'évaluation de l'application de la PIEP.
<p><i>Commentaires</i></p> <p>Contrairement aux années antérieures, les résultats des 2 dernières années comprennent les suites à donner par les collègues pour toutes les opérations, incluant l'évaluation institutionnelle.</p> <p>Dans le cas de l'évaluation institutionnelle (objectif stratégique 2 de l'orientation 2), un bilan sera fait en 2011 ou ultérieurement.</p>		

■ AXE D'INTERVENTION 2

L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial

Tableau synthèse

OBJECTIF STRATÉGIQUE		
S'assurer de la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses		
Indicateur	Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011
Inventaire des suites données par les partenaires et autres interlocuteurs aux constats et recommandations de la Commission.	<p>Rapport annuel déposé en novembre 2009 par la Commission consultative de l'enseignement privé.</p> <p>35 % des avis de renouvellement ou de modification de permis relatifs à l'enseignement collégial font référence aux travaux de la Commission.</p> <p>Objets des mentions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation institutionnelle (1); - politiques institutionnelles (9); - programmes (4); - ensemble des évaluations (9); - mission éducative et responsabilités (1). 	<p>Rapport annuel déposé en décembre 2010 par la Commission consultative de l'enseignement privé.</p> <p>42 % des avis de renouvellement ou de modification de permis relatifs à l'enseignement collégial font référence aux travaux de la Commission.</p> <p>Objets des mentions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation institutionnelle (5); - politiques institutionnelles (22); - programmes (10); - ensemble des évaluations (2); - application de la PIEA (7); - limitation de la durée du permis (5); - mandat de la Commission (3); - plan de réussite (3).

Il est intéressant de noter que, pour la première fois, la Commission consultative fait un lien entre la durée du permis et les suites à donner aux recommandations de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

L'impact des travaux de la Commission sur les collègues

L'impact des évaluations de la Commission sur les collègues dépend en grande partie du réinvestissement des compétences développées en évaluation et du suivi qui est donné aux actions proposées au terme de chaque évaluation. En général, les collègues ont donné des suites adéquates aux recommandations formulées par la Commission lors de ses évaluations.

Les suites à donner aux recommandations font partie du processus d'évaluation¹². Afin d'inciter les collègues à déposer un rapport de suivi dans des délais raisonnables, la Commission porte une attention particulière aux suites satisfaisantes données par les collègues selon l'échéance prévue et elle en tient compte dans une éventuelle révision du jugement initial. Les délais accordés aux collègues peuvent varier d'une opération d'évaluation à l'autre. Ainsi, dans la majorité des cas, les collègues ont un délai d'un an pour apporter les modifications demandées. Dans le cadre de l'évaluation institutionnelle, la Commission a choisi de ne pas fixer d'échéance vu la nature des recommandations et l'ampleur du travail exigé pour y donner des suites adéquates. Entre-temps, les cégeps ont dû élaborer et adopter un plan stratégique et, dans plusieurs cas, les améliorations demandées lors de l'évaluation institutionnelle y ont trouvé écho. Enfin, dans le cas

12. Voir la description du processus d'autoévaluation à la page 16 du présent rapport.

particulier de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA, la Commission a décidé de moduler le délai imparti aux collèges en fonction de l'ampleur des mesures à prendre pour apporter un suivi approprié à ses recommandations. Ce délai est fixé d'un commun accord entre le président de la Commission et la direction de chaque collège.

Les suites à donner à l'évaluation institutionnelle

L'évaluation institutionnelle réalisée auprès des collèges offrant le diplôme d'études collégiales (DEC) avait pour objectif premier de les aider à s'acquitter encore mieux de leur mission de formation. La portée d'un bon nombre des recommandations formulées lors de cette opération réalisée entre 2000 et 2004 rendait difficile pour les collèges de leur donner rapidement des suites appropriées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa planification stratégique, la Commission évaluera le suivi apporté à ces recommandations par l'ensemble des collèges et dans le cas particulier des cégeps, elle profitera de l'évaluation de l'efficacité de leurs plans stratégiques¹³ pour examiner les suites qui auront été données à l'évaluation institutionnelle par le biais de ces plans. Les cégeps peuvent aussi, comme c'est le cas pour les autres collèges, donner des suites au moment le plus approprié pour eux, avant l'évaluation concernant l'efficacité de leurs plans stratégiques.

Près de 87 % des collèges ayant réalisé cette opération (59/68)¹⁴ ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Au 30 juin 2011, plus de 60 % des collèges (42/68) ont encore des suites à donner – dont 34 cégeps –, le rapport de suivi de 4 collèges est en cours d'évaluation et le processus d'évaluation est terminé pour 22 autres collèges (32,4 %)¹⁵. Au cours de l'année, la Commission a examiné deux rapports de suivi et elle a transmis son rapport d'évaluation à l'un de ces collèges. Dans ce dernier cas, elle a jugé que les mesures prises par le collège répondaient de façon appropriée aux lacunes observées lors de l'évaluation.

Les suites données aux évaluations de programmes de la Commission

Un peu plus de 84 % des collèges actifs ayant reçu un rapport contenant au moins une recommandation lors de l'une ou l'autre des évaluations de programmes¹⁶ ont donné des suites appropriées et, au 30 juin 2011, quatre de ces opérations étaient terminées pour tous les collèges visés¹⁷. Toutes opérations en évaluation de programme confondues, l'ensemble des collèges ayant donné des suites adéquates et ceux ayant reçu un rapport sans recommandation représentent 87,4 % des collèges touchés. Durant l'année, la Commission a reçu six rapports de suivi de collèges, dont cinq relatifs à l'opération menée en 2005-2008 et un à la formation générale.

13. Voir la présentation de cette opération à la page 23.

14. Lors de cette évaluation, 4 des 72 collèges initialement visés ont demandé à la Commission de procéder à leur autoévaluation à une date ultérieure. L'annexe VI (page 71) présente la situation pour chaque collège, au 30 juin 2011.

15. Neuf de ces collèges ont reçu un rapport sans recommandation.

16. Huit opérations réalisées par la Commission depuis 1994 ont porté sur l'évaluation de programmes.

17. Il s'agit des opérations suivantes : l'évaluation des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés et l'évaluation des programmes *Sciences humaines, Informatique et Techniques d'éducation en services de garde* (voir l'annexe VII, p. 73).

Dans le cadre de *l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes*, la Commission a adopté et transmis, durant l'année, un rapport définitif, elle a examiné le suivi donné par dix collèges et elle a transmis à chacun son rapport d'évaluation respectif. La Commission a jugé que la moitié d'entre eux avaient pris les mesures appropriées lui permettant de lever ses recommandations. Dans les cinq autres cas, elle a conclu que des suites partiellement satisfaisantes avaient été données pour trois d'entre eux et insatisfaisantes, pour les deux derniers. Les collèges concernés sont tenus de transmettre un nouveau rapport de suivi.

À ce jour, quatre des huit opérations d'évaluation de programmes ne sont pas encore terminées, à savoir *Techniques administratives, formation générale*, l'une des deux évaluations de *programmes dans les établissements privés non subventionnés*¹⁸ et la dernière opération menée en 2005-2008. À l'exclusion de cette dernière dont une quinzaine de rapports de suivi sont en cours d'évaluation, le pourcentage des collèges actifs ayant complété le processus d'évaluation varie entre 88 % et 97 %. Au total, trente-neuf collèges ont encore des suites à donner et la grande majorité (trente) concerne la dernière évaluation de programme. Enfin, un collège doit procéder à la réévaluation de son programme.

Pourcentage des dossiers complétés¹⁹ selon l'opération
et pour les collèges actifs au 30 juin 2011

Opération (années de l'évaluation)	Dossiers complétés
Techniques administratives (1996-1999)	97 %
Évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés (2001-2003)	88 %
La composante de la formation générale des programmes d'études (1997-2000)	90 %
Évaluation de programmes (2005-2008)	39 %

Le processus d'évaluation est considéré comme incomplet tant que l'établissement n'a pas donné des suites appropriées à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. À cet effet, la Commission lui demande de produire, dans un délai requis, un rapport ou de fournir de l'information complémentaire sur les actions prises et sur les mesures mises en place pour corriger les lacunes observées. Des établissements doivent parfois produire plusieurs rapports avant de répondre aux exigences de la Commission. Dans la majorité des cas, la Commission estime que les collèges donnent des suites adéquates.

18. L'annexe VI présente l'état de situation pour chacune de ces opérations.

19. Lorsqu'un collègue a donné des suites appropriées à toutes les recommandations contenues dans un rapport d'évaluation, le dossier est complété.

Pourcentage des rapports contenant au moins une recommandation
pour les opérations d'évaluation de programme complétées au 30 juin 2011²⁰

Opération (années de l'évaluation)	Nombre de collèges touchés	Pourcentage de rapports avec recommandations
Évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés (1997-1999)	23	83,3 %
Techniques d'éducation en service de garde (1994-1996)	31	75,6 %
Sciences humaines (1995-1997)	64	75,0 %
Informatique (1994-1996)	54	71,6 %

La moitié des opérations en évaluation de programme réalisées par la Commission dans les collèges sont complétées. Il s'agit de l'évaluation des programmes *Techniques d'éducation en service de garde* complétée en février 2003, de celles des programmes *Sciences humaines* et *Informatique* complétées en septembre 2007 et de la première des deux opérations touchant exclusivement *les établissements privés non subventionnés* complétée en juin 2008. Plus de 70 % des rapports d'évaluation transmis aux collèges dans le cadre de chacune de ces opérations contenaient au moins une recommandation.

Les suites à donner à l'application des politiques institutionnelles d'évaluation

L'évaluation de l'efficacité de l'application de la *politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* est en cours. Au 30 juin 2011, la Commission a transmis à 31 collèges leur rapport d'évaluation respectif et 25 d'entre eux ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Au 30 juin, un collège a transmis un rapport de suivi dans les délais requis, lequel rapport est en cours d'évaluation²¹.

L'évaluation de l'application de la *politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)* s'est déroulée entre 1998 et 2002. À ce jour, le processus d'évaluation est terminé pour 93 % (77/83) des collèges touchés par cette évaluation. La Commission a demandé aux collèges n'ayant pas encore démontré l'efficacité de leur politique de le faire lors de l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes, puisqu'ils devaient alors compléter cette évaluation à l'aide de leur PIEP. Les 20 collèges visés par cette demande devaient joindre au rapport d'autoévaluation de leur programme, un bref rapport sur l'efficacité de l'application de leur politique. Au 30 juin 2011, cinq d'entre eux n'ont pas encore transmis leur rapport. Enfin, un collège a encore des suites à donner au rapport de la Commission²².

20. L'annexe VII présente la liste des collèges encore actifs qui ont participé à ces opérations.

21. Les autres résultats découlant de cette opération sont présentés dans la section consacrée aux opérations de la Commission à la page 21 du rapport.

22. L'annexe VIII présente la situation pour chacun des collèges touchés, à la page 75.

L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial

La Commission consultative de l'enseignement privé s'appuie sur les travaux et les constats de la Commission pour formuler ses recommandations concernant les demandes de renouvellement ou de modification des permis accordés aux établissements privés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Un peu plus de la moitié des demandes examinées (15/29) au cours de la période couverte par le dernier rapport annuel de la Commission consultative se retrouvent dans cette catégorie²³. Quarante-deux pour cent des recommandations qu'elle formule (18/43) s'appuient sur les travaux de la Commission, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à ce qui avait été observé l'an dernier. Les objets sur lesquels reposent les décisions de la Commission consultative de l'enseignement privé sont les suivants : l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et des programmes (22), la qualité de la formation et l'évaluation des programmes (10), l'application de la PIEA (7), l'évaluation institutionnelle (5), la limitation de la durée du permis en lien avec les suites à donner aux recommandations (5), le mandat de la Commission (3), le plan de réussite (3) et enfin, l'ensemble des évaluations réalisées dans un même établissement (2). C'est la première fois que la Commission consultative de l'enseignement privé établit un lien explicite entre la durée du permis à octroyer à un établissement et les suites qu'il doit donner aux recommandations de la Commission.

23. Le 41^e Rapport annuel 2009-2010 de la Commission consultative de l'enseignement privé a été rendu public en décembre 2010.

Quatrième orientation Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation

■ ENJEU

La qualité des évaluations menées par les collèges

■ AXE D'INTERVENTION

L'accompagnement des collèges

Tableau synthèse

OBJECTIF STRATÉGIQUE			
Dans le respect de l'autonomie des collèges et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collèges l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission			
Indicateur	Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	
Taux de satisfaction des collèges quant à l'accompagnement offert.	<p>Rencontre de la présidente avec la direction de près d'une dizaine de collèges.</p> <p>Rencontres appréciées et jugées utiles.</p> <p>Élaboration d'un guide générique pour l'autoévaluation de programmes menant à une AEC.</p>	<p>Diffusion du guide sur l'autoévaluation de programmes menant à une AEC.</p> <p>Mise à jour du cadre de référence sur l'évaluation des PIEP.</p>	<p>Il n'y a pas eu de rencontres systématiques des nouveaux dirigeants cette année, la Commission mettant plutôt l'accent sur les rencontres avec ses principaux partenaires, dont les directions de collège, lors de sa consultation portant sur la prochaine opération d'évaluation ainsi que sur ses pratiques et processus.</p>

L'accompagnement des collèges

Dès le départ, la Commission a voulu accompagner les collèges dans leurs travaux d'évaluation tout en respectant leur autonomie et en préservant son indépendance. Cette volonté s'est notamment concrétisée par la tenue de rencontres d'information au début de chaque opération d'évaluation ou encore, par l'entretien de contacts réguliers avec les intervenants dans les collèges en particulier par le biais des analystes chargés, entre autres choses, de répondre à leurs interrogations sur les évaluations que la Commission leur demande de réaliser.

Jusqu'à maintenant, la Commission a conduit et complété onze opérations d'évaluation²⁴ dans le réseau et les collèges ont ainsi été amenés à développer une expertise importante en cette matière. Le maintien de cette expertise, variable d'un collège à l'autre, est toutefois à la merci des nombreux mouvements de personnel et des départs à la retraite observés au cours des dernières années.

24. L'évaluation récurrente des documents officiels – politiques, plans de réussite et plans stratégiques – n'est pas comptabilisée ici.

Afin d'accompagner les collèges privés non subventionnés visés par l'opération concernant l'évaluation de l'efficacité de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), la Commission a rendu public durant l'année un guide générique sur l'autoévaluation des programmes d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC).

La Commission a par ailleurs procédé à la mise à jour de son cadre de référence sur l'évaluation des PIEP. Ce dernier document s'adresse à tous les collèges et sera diffusé à l'automne 2011.

Chapitre 3

Autres résultats au regard des travaux d'évaluation réalisés en 2010-2011

En plus des travaux prévus à son plan stratégique, la Commission a réalisé d'autres travaux d'évaluation liés à son mandat. Ces travaux portent sur l'évaluation des plans stratégiques et des politiques institutionnelles que les collèges sont tenus de lui remettre pour évaluation.

Plans stratégiques des cégeps

■ ORIENTATION

Contribuer à l'amélioration de l'efficacité potentielle des plans en aidant les cégeps à se doter d'un plan stratégique utile et efficace

■ AXE D'INTERVENTION

Évaluation de l'efficacité potentielle du plan et de sa conformité aux exigences de la loi

Tableau synthèse

OBJECTIF Évaluer les plans stratégiques au rythme de leur envoi par les cégeps et transmettre aux cégeps concernés leur rapport d'évaluation respectif		
Indicateurs	Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011
Nombre de plans reçus.	4 plans de deuxième génération reçus et 1 rapport de suivi (section plan de réussite).	14 plans de deuxième génération reçus et 1 rapport de suivi.
Nombre de rapports transmis.	2 rapports d'évaluation transmis.	10 rapports d'évaluation transmis.

Commentaire

Le plan stratégique inclut le plan de réussite du cégep.

La Commission évalue les plans stratégiques des cégeps ou l'actualisation de ces plans au fur et à mesure de leur transmission et elle examine alors la conformité du plan à la loi et son efficacité potentielle. Lorsqu'il s'agit d'un premier plan, la Commission procède en deux étapes afin d'apporter un soutien particulier au cégep concerné et elle lui transmet d'abord une version préliminaire de son rapport d'évaluation. Dans le cas d'un plan actualisé, la Commission l'examine dans la mesure où des modifications importantes ont été apportées aux orientations et aux objectifs²⁵.

En 2010-2011, la Commission a reçu quatorze plans de deuxième génération et un rapport de suivi. La Commission a examiné dix-huit plans stratégiques et elle a transmis dix rapports d'évaluation aux cégeps concernés. Dans six cas, la Commission a jugé que les plans étaient conformes aux dispositions de la loi et potentiellement efficaces. Dans les quatre autres cas, le plan a été jugé conforme, mais il pourrait mieux assurer l'efficacité potentielle.

Politiques institutionnelles

■ ORIENTATION

Contribuer au développement de la qualité de l'évaluation institutionnelle en aidant les collèges à se doter de politiques efficaces et équitables

■ AXE D'INTERVENTION

Évaluation du contenu des politiques d'évaluation des apprentissages et de l'efficacité potentielle de celles relatives aux programmes ainsi que leur application

Tableau synthèse

OBJECTIF Poursuivre l'évaluation de ces politiques au rythme de leur réception et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif			
Indicateurs	Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	<i>Commentaire</i>
Nombre de politiques reçus. Nombre de rapports transmis.	9 PIEP et 23 PIEA reçues. 17 rapports d'évaluation transmis (8 PIEP et 9 PIEA).	3 PIEP et 20 PIEA reçues. 33 rapports d'évaluation transmis (8 PIEP et 25 PIEA).	
			72 % des PIEA (18/25) ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation ont été révisées après l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA.

25. Le processus et l'évaluation de l'efficacité réelle d'un plan stratégique sont respectivement présentés aux pages 16 et 23 du rapport.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

La Commission évalue le *contenu* de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales et aux critères d'évaluation de la Commission. Une politique répondant à ces exigences et ces normes est jugée entièrement satisfaisante. *L'application* de la PIEA est évaluée partiellement par la Commission lors de ses évaluations de programmes. Une opération spécifique a été lancée au printemps 2005 et elle est présentée à la page 21 du présent rapport.

À l'exception d'un collège privé subventionné dont la politique est en cours d'évaluation, tous les collèges ont une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages évaluée par la Commission. Au 30 juin 2011, un peu plus de 90 % des collèges ont transmis à la Commission une deuxième version de leur politique et 68 %, une troisième. La grande majorité des politiques actuellement en vigueur ont été jugées satisfaisantes ou entièrement satisfaisantes. Dix-sept collèges ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Ils doivent y donner des suites appropriées et transmettre ensuite la nouvelle version de leur politique à la Commission pour évaluation.

Durant l'année, la Commission a reçu 20 politiques révisées, elle a examiné 39 politiques et transmis 25 rapports aux collèges concernés. Onze politiques ont été jugées partiellement satisfaisantes. Il est intéressant de noter que 72 % des politiques (18/25) ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation en 2010-2011 ont été révisées par les collèges concernés dans la foulée de l'évaluation de l'efficacité de l'application de leur PIEA²⁶.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

Durant l'année, la Commission a reçu trois PIEP²⁷. Elle a examiné neuf politiques – dont quatre étant une première version – et elle a transmis huit rapports d'évaluation aux collèges concernés. Dans six cas, elle a jugé que la politique était entièrement satisfaisante et contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Au 30 juin 2011, huit collèges, dont cinq privés non subventionnés, n'ont pas encore transmis leur politique et une politique reçue – première version – est en cours d'évaluation (voir l'annexe VIII, page 78).

26. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'annexe VIII, à la page 77.

27. La situation sur l'ensemble des PIEP est présentée au point consacré à l'adoption de ces politiques à la page 21.

Chapitre 4

Ressources de la Commission au 31 mars 2011

Le personnel de la Commission

Au 31 mars 2011, l'effectif permanent autorisé de la Commission est de 23 postes réguliers et l'effectif utilisé est de 21 postes²⁸, dont 43 % est composé d'agents de recherche directement affectés aux travaux d'évaluation. Cinq des 21 postes utilisés sont occupés par du personnel occasionnel en attente d'un statut régulier. Enfin, deux postes utilisés et non comptabilisés dans l'effectif permanent autorisé sont occupés par des commissaires nommés par le gouvernement.

Répartition par catégorie d'emploi de l'effectif du personnel en place au 31 mars 2011

Catégorie	Classe d'emploi	Nombre
Hors cadre	Président par intérim	1
	Commissaire	1
Cadre	Cadre	1
Professionnel	Agent de recherche et de planification socioéconomique	9
	Agent d'information	1
	Analyste de l'informatique et des procédés administratifs	1
Fonctionnaire	Agent de secrétariat	2
	Agent de bureau	1
	Bibliotechnicien	1
	Technicien en administration	2
	Opérateur en informatique	1
Total		21

Recrutement et renouvellement de personnel

En 2010-2011, la Commission a embauché à titre d'employés réguliers ou occasionnels 5 personnes, dont 4 avaient 35 ans et moins, ce qui représente un taux d'embauche des jeunes de 80 %. Au 31 mars 2011, cinq personnes s'inscrivent dans le groupe d'âge des moins de 35. La représentativité des jeunes par rapport à l'effectif régulier et occasionnel est en progression constante depuis les trois dernières années et elle a doublé depuis 2006-2007. Également en progression constante au cours des dernières années, la représentativité des 55 ans et plus a cependant diminué de 3 % en 2010-2011, comparativement à l'an dernier.

28. Un poste occupé par un prêt de service n'est pas comptabilisé ici.

Représentativité des moins de 35 ans

	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
34 ans et moins	3	11,5 %	3	11,5 %	3	12,5 %	4	16,0 %	5	23,0 %
35 ans à 54 ans	18	69,25 %	15	57,7 %	13	54,2 %	12	48,0 %	11	50,0 %
55 ans et plus	5	19,25 %	8	30,8 %	8	33,3 %	9	26,0 %	6	27,0 %

Enfin, la Commission a connu un départ à la retraite en 2010-2011. D'ici mars 2015, cinq personnes sont admissibles à la retraite.

Formation du personnel

En 2010-2011, la Commission a consacré 14 051 \$ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars 2011, douze employés représentant 55 % de l'effectif utilisé – incluant dans ce cas-ci la personne en prêt de service – ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 38 jours. Depuis les cinq dernières années, c'est la première fois que la Commission n'atteint pas la cible gouvernementale fixée à 1 %.

Budget consacré à la formation et au développement du personnel

Années	Personnel		Coûts	Nombre de jours de formation	Pourcentage de la masse salariale (%)
	Nombre	%			
2006-2007	21	80,8	46 524 \$	116,8	2,7
2007-2008	17	62,9	48 173 \$	106	2,6
2008-2009	18	60,0	47 519 \$	106	2,5
2009-2010	25	100,0	67 855 \$	125	3,5
2010-2011	12	57,0	14 051 \$	38	0,007

Les budgets de formation ont été majoritairement utilisés dans les deux domaines suivants : congrès, colloques et conférences – à l'exception de l'an dernier, ce domaine a toujours compté pour plus du tiers des budgets de formation – et informatique et bureautique. Dans ce dernier cas, l'importance de l'augmentation des coûts s'explique par la formation nécessaire à la suite de la mise à jour des logiciels de bureautique utilisés à la Commission.

Pourcentage des dépenses selon le domaine de formation

Domaines de formation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	Pourcentage des dépenses (%)				
Congrès, colloques et conférences	76,0	45,1	36,1	30,0	50,0
Administration	13,2	24,6	35,5	58,1	3,0
Communication	5,5	8,3	13,6	7,2	3,0
Informatique et bureautique	4,2	18,5	14,4	3,7	34,0
Autres	1,1	3,5	0,5	1,0	10,0

Aide à la personne

En matière de services d'aide à la personne, la Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les données relatives à cette aide sont donc intégrées à celles présentées par le Ministère dans son rapport annuel de gestion.

Les ressources financières

En 2010-2011, la Commission disposait d'un budget de 2 515 100 \$, ce qui correspond à une diminution de 0,96 % par rapport au budget de l'année précédente.

Évolution du budget de la Commission au cours des cinq dernières années

Budget de fonctionnement de la Commission (en milliers de \$)

Catégories	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Variation
Traitement	1 700,5	1 713,7	1 889,6	1 949,6	1 920,9	(0,149 %)
Fonctionnement	437,5	437,5	630,2 ²⁹	632,4 ³⁰	554,2	(0,123 %)
Immobilisation			20,0	14,0	20,0	0,418 %
Amortissement	17,0	17,0	16,3	14,1	20,0	(0,428 %)
TOTAL	2 155,0	2 168,2	2 556,1	2 616,1	2 515,1	(0,036 %)

Au cours de l'année, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 2 038 080,23 \$. Le départ de deux commissaires – en août 2010 pour l'un et en septembre, pour l'autre – explique en grande partie les écarts marqués entre le budget alloué et les dépenses réelles dans les catégories *traitement* et *fonctionnement*. Deux postes de commissaires sont toujours vacants au 31 mars 2011.

Budget et dépenses réelles 2010-2011

Catégorie	Budget	Dépenses réelles	Pourcentage (%)
Traitement	1 920 900,00	1 656 738,52	86,00
Fonctionnement	554 200,00	346 623,49	62,54
Immobilisation	20 000,00	16 313,24	81,57
Amortissement	20 100,00	18 404,98	92,02
Total	2 515 100,00	2 038 080,23	81,03

29. Incluant un virement pour prêt de services de 192 000 \$.

30. Voir note précédente.

Les frais occasionnés par la participation d'experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collègues et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. En 2010-2011, 54 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore, de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des comités s'élèvent à 58 450 \$, ce qui représente 10,5 % du budget de fonctionnement. La diminution de plus de 50 % par rapport aux coûts occasionnés par ces activités l'an dernier s'explique principalement, comme il en est fait mention précédemment, par le départ et le non-remplacement de deux commissaires, ce qui a réduit le nombre de visites réalisées et, en conséquence, le nombre d'experts auxquels la Commission a fait appel durant l'année ainsi que le nombre de déplacements.

Participation des experts externes et des membres des comités aux travaux de la Commission

Années	Nombre de personnes	Coûts (\$)	Pourcentage du budget de fonctionnement (%)
2010-2011	54	58 450	10,5
2009-2010	76	125 762	19,9
2008-2009	85	97 001	15,4
2007-2008	62	60 596	13,8
2006-2007	70	64 023	22,0

Les ressources informationnelles

En 2010-2011, la Commission a consacré 39 106,56 \$ pour assurer le développement et la mise à jour de ses ressources informationnelles. Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 15 283,93 \$ consacrés à l'acquisition des mises à jour et des droits d'utilisation pour différents logiciels;
- 23 822,63 \$ consacrés au développement de son parc informatique.

Chapitre 5

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités sert de base au contenu des deux chapitres consacrés à la présentation des résultats, il est question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, la Commission a tenu 22 réunions totalisant 44 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 153 rapports d'évaluation et elle en a transmis 110 aux collèges concernés.

Publications

Au cours de l'année, la Commission a publié quatre documents. À l'intention des collèges, elle a publié un cadre de référence portant sur l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP), un guide sur l'évaluation des programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) et un cadre d'analyse sur l'évaluation d'un programme et sur l'évaluation de l'application de la PIEP des collèges privés non subventionnés. Les deux derniers documents ont été diffusés dans les établissements. La Commission a également publié son rapport annuel de gestion 2009-2010, lequel a été déposé à l'Assemblée nationale le 27 octobre 2010. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'annexe IX, page 79.

Communications

En 2010-2011, la Commission a continué d'alimenter son site Internet en y déposant le résultat de ses évaluations. Le site compte maintenant près de 1 950 rapports d'évaluation adressés aux collèges ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

Relations avec divers organismes

Tout au long de l'année, la Commission a été en contact avec divers intervenants ou organismes concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation, soit en donnant des conférences, en participant à des colloques ou encore, en rencontrant des personnes représentant l'un ou l'autre des organismes suivants :

- l'Association des collèges privés du Québec;
- l'Association québécoise de pédagogie collégiale;
- le Conseil des collèges privés non subventionnés;
- la Fédération des cégeps et certaines de ses instances : Comité d'assurance qualité, Commission des affaires pédagogiques;
- la Fédération des enseignantes et enseignants du Québec (FEC);
- la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ);
- la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC).

La Commission a également reçu deux délégations étrangères provenant du Sénégal.

Accès à l'égalité en emploi³¹

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Embauche totale au cours de la période 2010-2011

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	1	4	—	—	5

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2010

Effectif total (personnes)	16 ³²
----------------------------	------------------

31. Les données présentées dans cette partie du rapport sont fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

32. Incluant les deux postes utilisés, mais non comptabilisés qui sont occupés par les commissaires nommés par le gouvernement.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Parmi les cinq personnes embauchées au cours de l'année, aucune ne fait partie de l'un ou l'autre des groupes cibles. Il en est de même pour le taux d'embauche global des membres des groupes cibles au cours des trois dernières années.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Rappel des objectifs concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	Au 31 mars 2011		Au 31 mars 2010		Au 31 mars 2009	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	1	6,25 %	1	5,00 %	1	4,00 %
Anglophones	1	6,25 %	1	5,00 %	1	4,00 %
Autochtones	—	0,00 %	—	0,00 %	—	0,00 %
Personnes handicapées	—	0,00 %	—	0,00 %	—	0,00 %

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emplois au 31 mars 2011

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Membre d'au moins un groupe cible	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	—	0,00	1	12,50	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	1	12,50
Anglophones	1	50,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	1	50,00
Autochtones	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Personnes handicapées	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Ensemble de l'effectif régulier	1	6,25	1	6,25	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	2	12,50

Taux de représentativité des femmes

Taux d'embauche des femmes en 2010-2011

	À titre régulier	À titre occasionnel	À titre étudiant	À titre stagiaire	Total
Femmes embauchées	1	4	—	—	5
Nombre total de personnes embauchées	1	4	—	—	5
Pourcentage par rapport aux personnes embauchées	100 %	100 %	—	—	100 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2011

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif régulier	3	8	2	3	16
Nombre de femmes occupant un poste régulier	1	6	2	2	10
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total	0 %	75 %	100 %	66,67 %	62,5 %

Services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ne dispense pas de services directs aux citoyens.

Éthique et déontologie

Le code de déontologie des membres de la Commission a été adopté en avril 2000 et révisé en février 2007. Le texte intégral du code se retrouve à l'annexe X, page 81.

La Commission a également formalisé ses pratiques déontologiques relatives à ses opérations d'évaluation dans un code élaboré à l'intention des personnes agissant à titre d'experts au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité dans le cadre des opérations d'évaluation que la Commission conduit dans les établissements. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage ainsi à éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé. Elle remplit une déclaration d'intérêts comportant la liste des établissements susceptibles de la placer en situation de conflit.

Développement durable

À la fin de l'automne 2010, la Commission a adopté et rendu public son Plan d'action de développement durable 2010-2013³³. Dans son plan, la Commission s'engage à contribuer aux trois orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* qui suivent : informer, sensibiliser, éduquer, innover; réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement; produire et consommer de façon responsable.

Le plan d'action de développement durable comporte trois objectifs organisationnels et trois actions qui découlent des orientations et des objectifs de la stratégie gouvernementale.

33. Le plan est accessible dans la section « Publications » du site Web de la Commission : www.ceec.gouv.qc.ca.

Activités réalisées au cours de l'année

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1

Faire connaître le concept et les principes de développement durable.

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

CIBLE ET INDICATEUR 1

- Au moins 3 activités annuellement;
- Nombre d'activités réalisées, au terme du plan.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

CIBLE ET INDICATEUR 2

- 80 % des membres du personnel rejoints d'ici 2011, dont 50 % d'entre eux ayant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières;
- Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable au terme du plan, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

Promouvoir le maintien de conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

ACTION 2

Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé et la sécurité.

CIBLE ET INDICATEUR

- 100 % des membres du personnel de la Commission;
- Pourcentage des membres du personnel rejoints par les activités de sensibilisation sur les politiques ou mesures concernant la santé, la qualité de vie au travail, la sécurité et l'intégrité des personnes.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

ACTION 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

CIBLE ET INDICATEUR 1

- Adoption de directives officielles au cours de l'année 2011;
- État d'avancement de la mise en œuvre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

L'élaboration d'un cadre de gestion est en cours.

CIBLE ET INDICATEUR 2

- Au moins 3 activités de sensibilisation du personnel, au terme du plan;
- Activités de sensibilisation du personnel.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

CIBLE ET INDICATEUR 3

- Au moins 10 pratiques ou mesures d'acquisition écoresponsable implantées, au terme du plan;
- Nombre de mesures ou de pratiques d'acquisition écoresponsable.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Gestes ponctuels réalisés : achat systématique de papier 100 % recyclé; utilisation de papiers recyclés dans les contrats d'impression; utilisation de cartouches recyclées; 80 % des micro-ordinateurs et des écrans répondent aux normes EPEAT; réemploi de l'ameublement de bureau, de micro-ordinateurs, d'écrans et d'imprimantes; réutilisation du matériel de bureau dans le cadre de l'implantation du plan de classification des documents; système de récupération multimatières; élimination de l'eau embouteillée.

CIBLE ET INDICATEUR 4

- Implantation de la bibliothèque virtuelle au terme du plan;
- État d'avancement du développement d'une bibliothèque virtuelle dédiée aux documents liés aux opérations d'évaluation.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La précision du contenu de la bibliothèque virtuelle est complétée et la mise en place de la structure informatique est en cours.

Objectifs gouvernementaux non retenus

L'article 17 de la Loi sur le développement durable stipule que la Commission doit déterminer annuellement les objectifs gouvernementaux auxquels elle aura choisi de ne pas contribuer par l'intermédiaire de son plan d'action ainsi que les motifs soutenant ce choix. La Commission a publié en annexe à son plan d'action une liste de ces objectifs qui, à l'exception d'un seul, se situent tous hors du champ d'action de ses activités et de ses compétences. L'objectif 14 portant sur la conciliation travail, famille, études et vie personnelle devrait être intégré au deuxième plan de la Commission.

Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable

Aucune recommandation ou aucun commentaire ne concerne la Commission.

Politique linguistique

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission a adopté, en juin 2007, une politique linguistique qu'elle a présentée à son personnel au début de l'automne suivant.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Application du Règlement sur la diffusion de l'information

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Commission a, dans son site Internet, une page dédiée à l'accès à l'information et une autre, à la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels³⁴. Ces pages sont accessibles depuis novembre 2009 et leur contenu est tenu à jour.

Protection des renseignements personnels

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant le personnel de la Commission ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent à ses travaux. À cet égard, la Commission a défini un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs de son système d'information et de gestion et elle a organisé la sécurité du système en fonction de ces profils.

Demandes d'accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, la Commission a reçu deux demandes d'accès à l'information conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1). Elle leur a donné les suites appropriées dans les délais prescrits par la loi.

34. <http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/commission/Default.htm>

Gestion des ressources informationnelles

En vertu de l'article 8 de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, les ministères et organismes doivent inclure dans leur rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et indiquer les bénéfices réalisés.

En 2010-2011, la Commission a amorcé le processus qui conduira à la refonte complète de son site Internet afin de le rendre conforme aux standards gouvernementaux d'accessibilité. Pour le reste, elle a assuré la mise à niveau de ses ressources, tel que cela est précisé au chapitre consacré aux ressources³⁵.

Bonis au rendement

Le décret sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein stipule que, pour les années de référence du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 et du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, les titulaires de ces postes n'ont pas droit au boni au rendement. Les ministères et organismes doivent en rendre compte dans leur rapport annuel de gestion.

Pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, aucun boni au rendement n'a été accordé, en 2010-2011, au cadre, à la présidente et aux commissaires en poste à ce moment-là.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation ne concerne la Commission.

35. Chapitre 4, page 39.



ANNEXES

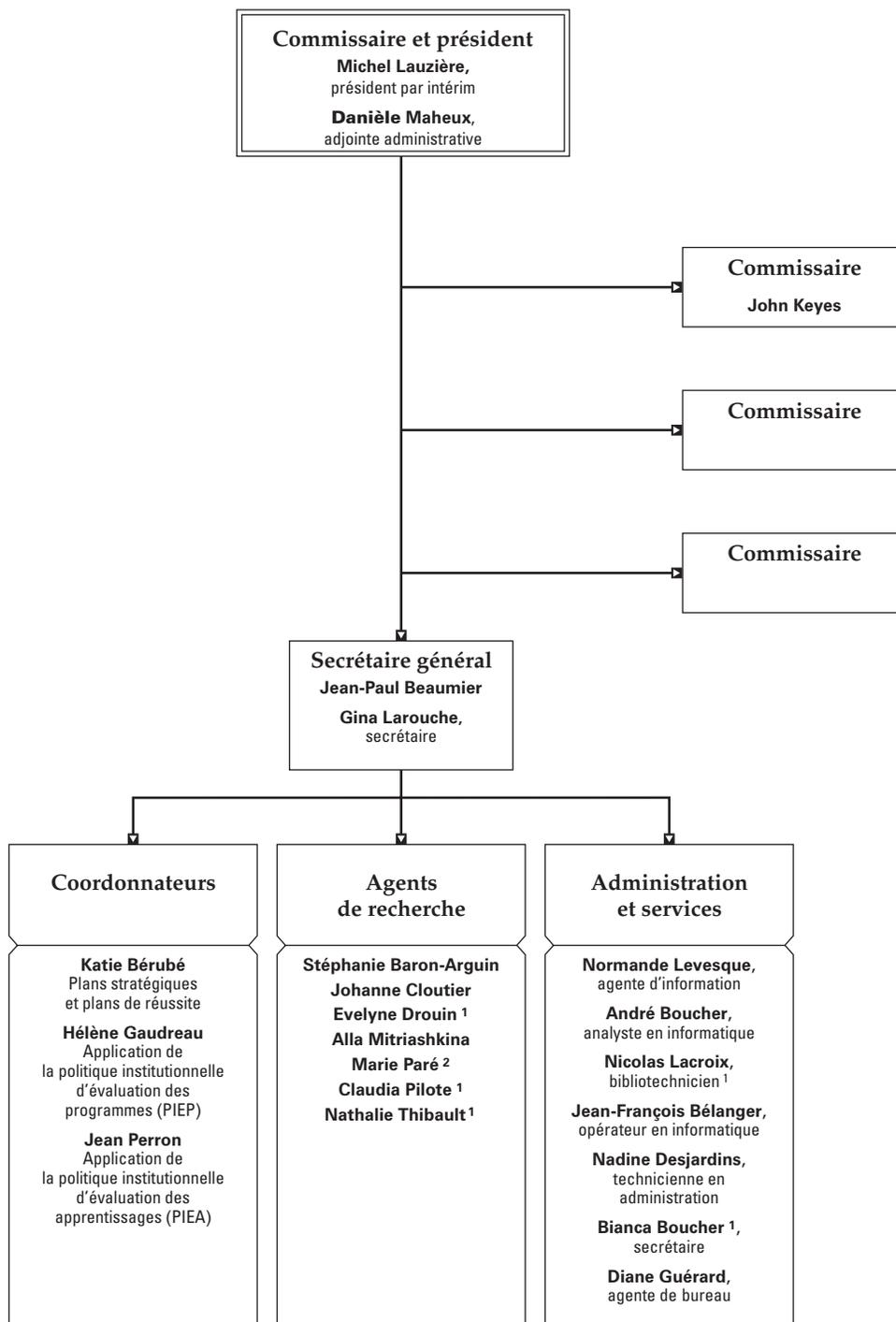
Annexe I

Tableau schématique du plan stratégique

Mission				
La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement de cette qualité.				
Vision				
La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est reconnue pour sa contribution spécifique au développement de la qualité, à la crédibilité et à la reconnaissance de la formation offerte dans les établissements d'enseignement collégial.				
Enjeux	L'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité.	Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial.	La crédibilité et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial et de sa pertinence.	La qualité des évaluations menées par les collèges.
Orientation	Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité.	S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial.	Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance.	Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation.
Axes d'intervention et objectifs	<p>Les opérations d'évaluation de la Commission</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici à la session d'hiver 2009, s'assurer que tous les établissements satisfassent aux exigences réglementaires quant à l'adoption d'une politique d'évaluation des programmes. Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation (politiques institutionnelles d'évaluation des programmes et d'évaluation des apprentissages, plan de réussite, plan stratégique). Définir une opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement, opération qui serait réalisée selon une périodicité connue. <p>La veille stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> Situer l'enseignement collégial québécois dans le contexte canadien et international. 	<p>L'impact des travaux de la Commission sur les collèges</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que les collèges donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant. Évaluer le suivi des recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle. <p>L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses. 	<p>La connaissance du mandat de la Commission</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les publics visés connaissent le mandat de la Commission. <p>La connaissance des travaux de la Commission</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les publics visés connaissent les travaux d'évaluation de la Commission dans les établissements et les progrès réalisés à la suite de ces évaluations. 	<p>L'accompagnement des collèges</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le respect de l'autonomie des collèges et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collèges l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission.

Organigramme au 31 mars 2011

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



1. Personnel occasionnel
2. Personnel en prêt de service

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités consultatifs en 2009-2010

Comité consultatif sur l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Vincent Camarda
Directeur des études
Collège André-Grasset

Christian Corno
Directeur adjoint à l'enseignement
Collège Champlain – Saint-Lambert

Raymond Genest
Directeur des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Ginette Gervais
Directrice générale
Collège Salette

René Gingras
Adjoint à la Direction des études
Cégep de Rivière-du-Loup

Claudette Leblanc
Directrice des services aux étudiants
et Secrétaire générale
Cégep de Saint-Laurent

Louise Martin
Coordonnatrice du Département des soins infirmiers
à la retraite
Cégep de Sept-Îles

Christian Morin
Conseiller pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Oscar Moya
Professeur de philosophie
Coordonnateur départemental
Collège François-Xavier-Garneau

Guy Papillon
Directeur des études à la retraite
Cégep de Saint-Hyacinthe

Gilles Raïche
Professeur
UQAM

Élaine Simard
Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Monette Tremblay
Directrice des études
Cégep Lionel-Groulx

Sylvie Vézina
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Québec

Jean-Paul Beaumier¹
Secrétaire général
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Jean Perron
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Michel Lauzière
Commissaire
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Luc Amyotte
Professeur
Cégep de Drummondville

Serge Bélisle
Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Line Chouinard
Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Paulette Dupuis
Directrice des études
Collège Mérici

Daniel Fiset
Adjoint à la Direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Suzanne Nadeau
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Montréal

1. À la suite du départ du commissaire responsable de l'opération, le secrétaire général de la Commission a assuré l'animation des réunions du comité consultatif.

Richard Pigeon

Directeur des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Raymond-Robert Tremblay

Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

Ninon St-Pierre

Directrice des études
Collège international des Marcellines

Daniel Trudel

Coordonnateur
Cégep Limoilou

Katie Bérubé

Coordonnatrice
Commission de l'évaluation
de l'enseignement collégial

**Comité consultatif sur l'évaluation d'un
programme et l'évaluation de l'application
de la politique institutionnelle d'évaluation
des programmes des collèges privés non
subventionnés**

John Keyes

Commissaire
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Jules Bélanger

Directeur général
CDE Collège

Guy Côté

Directeur des études
Collège CDI

Francine Forget

Directrice générale à la retraite
Collège de l'immobilier du Québec

Lorraine Saint-Cyr

Directrice générale adjointe aux opérations du Sud et de l'Ouest
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Josée Thivierge

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2010-2011²

Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Louise Balaux

Coordonnatrice du développement pédagogique à la retraite
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Vincent Camarda

Directeur des études
Collège André-Grasset

Louis Côté

Professeur de philosophie à la retraite
Collège d'Alma

David Descent

Conseiller pédagogique
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Malika Habel

Adjointe à la Direction des études
Collège de Maisonneuve

Bernard Legault

Conseiller pédagogique
Cégep André-Laurendeau

Louise Martin

Coordonnatrice du Département de soins infirmiers à la retraite
Cégep de Sept-Îles

Jean Morin

Directeur des études à la retraite
Collège Laflèche

Guy Papillon

Directeur des études à la retraite
Cégep de Saint-Hyacinthe

Louis Pilote

Professeur de français à la retraite
Cégep de Sainte-Foy

Benoît Régis

Professeur au Département de mathématiques
Cégep de Thetford

Pierre Rouxel

Professeur de français à la retraite
Cégep de Sept-Îles

Efficacité des plans stratégiques des cégeps

Denise Bélanger

Directrice des ressources humaines
Collège de Bois-de-Boulogne

Serge Bélisle

Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Sylvie Bergeron

Directrice adjointe à la Direction générale au développement institutionnel à la retraite
Cégep de Jonquière

Denyse Blanchet

Directrice générale
Collège Montmorency

Germain Bouffard

Directeur des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Line Chouinard

Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Florian Côté

Conseiller pédagogique en formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Linda Côté

Directrice adjointe aux études, programmes et réussite éducative
Cégep de Baie-Comeau

Daniel Fiset

Adjoint à la direction des études à la retraite
Cégep du Vieux Montréal

Pierre Gagnon

Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Trois-Rivières

Louis Gendron

Directeur adjoint au développement institutionnel
Cégep de Saint-Hyacinthe

Luce Goerlach

Directrice générale à la retraite
Collège de Maisonneuve

François Labrousse

Conseiller à la retraite
CGI

Marie-Johanne Lacroix

Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Sylvain Lambert

Directeur général
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Jean-Denis Leduc

Directeur général à la retraite
Cégep de Trois-Rivières

Guy Papillon

Directeur des études à la retraite
Cégep de Saint-Hyacinthe

Christiane Piché

Vice-rectrice adjointe à la recherche et à la création
Université Laval

Robert Pinsonneault

Président
InfoSpic

2. Il s'agit des experts externes ayant effectué des visites au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Jacques-André Plamondon

Professeur associé
École nationale d'administration publique

Claire Prévost-Fournier

Secrétaire générale à la retraite
Conseil supérieur de l'éducation

Robert Quesnel

Conseiller pédagogique à la retraite
Collège Lionel-Groulx

Nicole Raymond

Adjointe à la direction des études et des services aux étudiants
à la retraite
Collège de Bois-de-Boulogne

Claude Rivard

Conseiller en gestion
CRConseil inc.

Annexe IV

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2010-2011

Application PIEA (52 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (27)

Établissements publics (18)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de La Pocatière
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Cégep de l'Outaouais
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Jean-de-Brébeuf
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Québec

Établissements privés non subventionnés (4)

Collège CDI / Administration. Technologie. Santé
Collège de photographie Marsan
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapports définitifs (25)

Établissements publics (14)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Gérald-Godin
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de La Pocatière
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège O'Sullivan de Québec

Établissements privés non subventionnés (8)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège CDI / Administration. Technologie. Santé
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean
Collège Salette inc.
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Plans stratégiques des cégeps incluant leurs plans de réussite (10)

Rapports définitifs (10)

Cégep de Baie-Comeau
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Jonquière
Cégep John Abbott
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane

Collège Montmorency
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Collège de Valleyfield

Évaluation de programmes

Rapport définitif (1)

Établissement privé subventionné (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

Suites données aux recommandations de la Commission (14)

Évaluation de programmes – Opération 2005-2008 (10)

Cégep de Chicoutimi
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep de Saint-Hyacinthe
Collège de Valleyfield
Collège Centennial
Collège Ellis campus de Drummondville
Collège Ellis campus de Trois-Rivières

Évaluation institutionnelle (1)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Formation générale (1)

Cégep de Victoriaville

Application PIEA (2)

Collège April-Fortier
Collège Technique de Montréal inc.

Politiques institutionnelles (33 rapports)

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) (25)

Établissements publics (12)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Drummondville
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rimouski – Centre matapédien d'études collégiales
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sherbrooke
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (5)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École de sténographie judiciaire du Québec

Établissements privés non subventionnés (8)

Collège CDI / Administration, Technologie, Santé
Collège de Gestion et Technologie de Montréal inc.
Collège de l'immobilier du Québec
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
École du Show-Business
École nationale de l'humour
Musitechnic Formation

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) (8)

Établissements publics (3)

Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Saint-Laurent

Établissements privés non subventionnés (5)

Collège de l'immobilier du Québec
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay / Lac-Saint-Jean
Collège radio télévision de Québec inc.
Institut Trebas Québec inc.

Évaluations en cours au 30 juin 2011

Effacité des plans stratégiques des cégeps (48 établissements)

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration (16)

Cégep Beauce-Appalaches
Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield

Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Victoriaville

Rapports d'autoévaluation attendus (19)

Collège d'Alma
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Collège Héritage
Cégep Limoilou
Collège de Maisonneuve
Collège Montmorency
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sorel-Tracy
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Rapports d'autoévaluation reçus et visites à faire (13)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de La Pocatière

Effacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés (19 établissements)

Rapports d'autoévaluation reçus et visites à faire (6)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Lafèche
Collège LaSalle
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec

Collège O'Sullivan de Montréal
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy
École nationale de cirque
Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Rapports d'autoévaluation attendus (13)

Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège Ellis
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Marianopolis

Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (95 établissements)³

Processus d'évaluation terminé (8)

Établissement public (1)

Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Lafèche
Collège international des Marcellines
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements privés non subventionnés (4)

Collège La Cabriole
Collège CDI / Administration. Technologie. Santé
École du Show-Business
École nationale de théâtre du Canada

Suites attendues (40)

Établissements publics (22)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Chicoutimi
Collège François-Xavier-Garneau
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de La Pocatière
Collège Montmorency
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Sainte-Foy
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (6)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle

Établissements privés non subventionnés (12)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège April-Fortier
Collège de l'immobilier du Québec

Collège de photographie Marsan
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
Collège MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean
Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Suites en cours d'évaluation à la Commission (6)

Établissements publics (4)

Cégep de Drummondville
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Sherbrooke

Établissement privé subventionné (1)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

Établissement privé non subventionné (1)

Musitechnic Formation

Rapports dans leur version définitive en cours d'élaboration (9)

Établissements publics (6)

Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Cégep de l'Outaouais
Collège de Rosemont

Établissement privé subventionné (1)

Collège LaSalle

Établissements privés non subventionnés (2)

Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges (5)

Établissements publics (3)

Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de la Gaspésie et des Îles

3. L'évaluation a touché 98 établissements et depuis, trois d'entre eux ont cessé leurs activités collégiales. Le tableau porte donc sur la situation pour 95 établissements.

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Centennial
Collège Jean-de-Brébeuf

**Rapports dans leur version préliminaire
en cours d'élaboration (19)**

Établissements publics (12)

Collège Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Collège Dawson
Cégep John Abbott
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Thetford
Collège Vanier

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Bart (1975)
Collège Ellis
Collège Marianopolis
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (3)

CDE Collège
École nationale de l'humour
Institut d'enregistrement du Canada enr.

**Rapports d'autoévaluation reçus et visites
à faire (2)**

Établissement public (1)

Cégep de Saint-Félicien

Établissement privé subventionné (1)

Institut Teccart (2003)

Rapports d'autoévaluation attendus (6)

Établissement public (1)

Collège régional Champlain

Établissements privés subventionnés (2)

École de sténographie judiciaire du Québec
École nationale de cirque

Établissement privé non subventionné (1)

Collège d'enseignement en immobilier inc. (mars 2012)

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Annexe VI

Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2011

Évaluation d'un programme ou d'une composante de programme

Opération 2005-2008⁴ (72 établissements)⁵

Processus d'évaluation terminé (28)

Établissements publics (21)

Collège Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski*
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Collège Shawinigan
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (7)

Collège Bart (1975)
Collège Ellis campus de Drummondville*
Collège Ellis campus de Trois-Rivières*
Collège Lafèche
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Québec

Suites attendues (30)

Établissements publics (22)

Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Édouard-Montpetit*
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin*
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais*
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles*
Cégep de Sherbrooke
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (8)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Centennial*
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
École nationale de cirque*
Conservatoire Lassalle*

4. Un astérisque identifie les collèges qui, par le biais de cette opération, devaient compléter l'évaluation demandée lors de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) réalisée en 1998-2002. Lors de l'évaluation de programme dont il est question ici, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne n'avait pas encore élaboré sa propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette politique à un autre moment.

5. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Suites en cours d'évaluation à la Commission (12)

Établissements publics (9)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne*
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien*
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy
Collège Vanier*

Établissements privés subventionnés (3)

Collège LaSalle*
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École de musique Vincent-d'Indy*

Évaluation reportée à une date ultérieure (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 (8 établissements)⁶

Processus d'évaluation terminé (7)

Collège CDI / Administration. Technologie. Santé
CDE Collège
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Nouvelle autoévaluation (1)

École du Show-Business : *Production d'événements culturels et corporatifs (NNC.03)*, échéance à déterminer.

6. L'évaluation a touché 19 établissements. Depuis, le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et dix établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour les neuf établissements offrant encore une formation collégiale.

Évaluation de la *composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 (84 établissements)*⁷

Processus d'évaluation terminé (76)

Établissements publics (54)

Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles⁸
 Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep de La Pocatière
 Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Cégep Marie-Victorin⁹
 Cégep Marie-Victorin :
 – Campus Beth Jacob et Chaya Mushka¹⁰
 – Torah and Vocational Institute
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Rimouski
 Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
 Institut maritime du Québec (Rimouski)
 Collège de Rosemont
 Cégep @ distance (Rosemont)
 Cégep de Saint-Félicien
 Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke

Cégep de Sorel-Tracy
 Collège de Valleyfield
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (16)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège d'affaires Ellis inc.
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laflèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Conservatoire Lassalle
 Institut Teccart
 École commerciale du Cap
 École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus Macdonald
 Conservatoire de musique de Montréal
 Conservatoire de musique de Québec
 Institut de technologie agroalimentaire
 – Campus de La Pocatière
 – Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (2)

Établissement public (1)

Cégep de Trois-Rivières

Établissement privé subventionné (1)

Collège O'Sullivan de Québec

Suites attendues (6)

Établissements publics (5)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Cégep André-Laurendeau
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège de Maisonneuve
 Collège Vanier

Établissement privé subventionné (1)

Séminaire de Sherbrooke

7. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

8. Le rapport du Cégep de la Gaspésie et des Îles porte sur l'évaluation de la formation générale au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches.

9. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports : enseignement régulier, formation continue, milieu carcéral.

10. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation des programmes *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1999 (59 établissements)¹¹

Processus d'évaluation terminé (57)

Établissements publics (49)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquières
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis inc.
Collège de L'Assomption
Collège Bart (1975)¹²
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal¹³
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

Suites attendues (2)

Établissements publics (2)

Cégep André-Laurendeau
Collège de Maisonneuve

11. L'évaluation a touché 67 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

12. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC – LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

13. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

Évaluation institutionnelle

Opération réalisée en 2000-2004 (72 établissements)¹⁴

Processus d'évaluation terminé (22)

Établissements publics (11)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep Marie-Victorin
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (9)

Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues (40)

Établissements publics (34)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane

Collège de Maisonneuve
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec
Séminaire de Sherbrooke

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

Suites en cours d'évaluation à la Commission (4)

Établissements publics (3)

Collège François-Xavier-Garneau
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière

Établissement privé subventionné (1)

Collège LaSalle

Réévaluation à faire (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Ellis campus de Drummondville – janvier 2013
Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite
Collège Ellis campus de Trois-Rivières – janvier 2013
Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite

14. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements. Dans le cas particulier des cégeps, la Commission profitera de l'évaluation de l'efficacité de leur plan stratégique pour examiner les suites qui auront été données à l'évaluation institutionnelle par le biais de ces plans. Les cégeps peuvent aussi donner des suites au moment le plus approprié pour eux.

Évaluation reportée à une date ultérieure (4)

Établissements privés subventionnés (3)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque
Institut Teccart

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Annexe VII

Opérations complétées au 30 juin 2011

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 (11 établissements)¹⁵

Académie internationale du design et de la technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec

Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 (61 établissements)¹⁶

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville¹⁷
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson¹⁷
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière¹⁸
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante

Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de L'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

15. L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

16. L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

17. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

18. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ont été créés ultérieurement.

Évaluation des programmes *Informatique* en 1994-1996 (49 établissements)¹⁹

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne²⁰
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière¹⁶
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin

Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI
Collège Herzing

Évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 (31 établissements)²¹

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière¹⁶
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan

Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de L'Assomption¹⁶
Collège Lafleche

19. L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

20. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation de son programme en 1997-1998.

21. Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2011

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) en 1997-2002 (83 établissements)²²

Processus d'évaluation terminé²³ (77)

Établissements publics (50)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit *
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin *
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière*
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette *
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais *
Cégep de Rimouski *
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien *
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles*
Collège Shawinigan

Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier*
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (17)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial *
Collège Ellis campus de Drummondville*
Collège Ellis campus de Trois-Rivières *
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle *
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières*
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle*
École de musique Vincent-d'Indy en 2007*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (10)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
Institut de technologie agroalimentaire
– Campus de La Pocatière
– Campus de Saint-Hyacinthe
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues (1)

Établissement public (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

22. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, quatre établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 83 établissements.

23. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

* Établissements ayant complété l'évaluation dans le cadre de L'évaluation de programme – Opération 2005-2008.

Évaluation à compléter dans le cadre de l'évaluation de programmes – Opération 2005-2008 (2)

*Établissements privés subventionnés (2)***

Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation reportée à une date ultérieure (3)

Établissement public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne²⁴

Établissement privé subventionné (1)

École nationale de cirque²⁴

Relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

24. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et l'École nationale de cirque devaient évaluer l'application de leur politique dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes. À ce moment-là, ces établissements n'avaient pas encore élaboré leur propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de ces politiques à un autre moment.

** Le rapport de ces deux collèges devra contenir une brève appréciation de l'efficacité de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) au 30 juin 2011

Politiques évaluées en 2010-2011 (25)

Établissements	Jugement
Publics (12)	
Cégep de Baie-Comeau	ES
Cégep de Drummondville*	ES
Cégep régional de Lanaudière à Joliette*	ES
Cégep de Matane*	PS
Collège de Rosemont*	ES
Cégep de Rimouski*	ES
Cégep de Rimouski – Centre matapédien d'études collégiales*	S
Cégep de Sainte-Foy	PS
Cégep de Saint-Jérôme*	PS
Cégep de Saint-Laurent*	PS
Cégep de Sherbrooke*	PS
Collège de Valleyfield	ES
Privés subventionnés (5)	
Campus Notre-Dame-de-Foy	ES
Collège André-Grasset*	S
Collège Bart (1975)	ES
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières*	PS
École de sténographie judiciaire du Québec	PS
Privés non subventionnés (8)	
Collège CDI / Administration. Technologie. Santé*	S
Collège de Gestion et Technologie de Montréal inc.	PS
Collège de l'immobilier du Québec*	PS
Collège de photographie Marsan*	S
Collège Inter-Dec*	PS
École du Show-Business*	ES
École nationale de l'humour*	ES
Musitechnic Formation*	PS

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante
PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

* Collège ayant révisé sa politique à la suite de l'autoévaluation de l'application de sa PIEA.

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en cours d'évaluation

Privé subventionné (1)

Collège TAV

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) au 30 juin 2011

Politiques évaluées en 2010-2011(8)

Publics (3)

Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Saint-Laurent

* Première PIEP adoptée par le collège.

Privés non subventionnés (5)

Collège de l'immobilier du Québec
Collège MultiHexa Québec*
Collège MultiHexa Saguenay / Lac-Saint-Jean*
Collège radio télévision de Québec inc.*
Institut Trebas Québec inc.*

Établissements n'ayant pas transmis leur politique (8)

Privés subventionnés (2)

Collège TAV
École de sténographie judiciaire du Québec

Privés non subventionnés (5)

Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège La Cabriole
École de danse de Québec
École nationale de l'humour
LADMMI – l'École de danse contemporaine

Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

Première version de politique en cours d'évaluation (1)

Privé non subventionné (1)

Collège de photographie Marsan

Publications de la Commission depuis 1993

Plan stratégique

- Plan stratégique 2007-2011 – (2007)

Documents d'orientation

- Évaluation d'un programme et de l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés – (2010)
- La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations – (Deuxième édition 2009)
- Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés – (2008)
- Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps – (2008)
- Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages – (2006)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence – (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales – (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence – (1994)
- L'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence – (1994)

Version anglaise

- The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations – (Second edition 2009)
- Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges – (2008)
- Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps – (2008)
- Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement) – (2006)
- Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation – General Guidelines – (1994)
- Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement – General Guidelines – (1994)
- Evaluating Programs of Studies – General Guidelines – (1994)

Guides d'évaluation

- Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (2011)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) – (2001)
- L'évaluation institutionnelle – (2000)
- La composante de la formation générale des programmes d'études – (1997)

- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) – (1997)
- Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) – (1996)
- Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) – (1996)
- Le programme de Sciences humaines – (1995)
- Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial – (1994)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde – (1994)
- Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique – (1994)

Version anglaise

- The Institutional Evaluation – (2000)
- The General Education component of Programs of Studies – (1997)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors – (1996)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors – (1996)
- The Social Science Program – (1995)
- General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial – (1994)
- The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology – (1994)

Cadres d'analyse

- Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés – (2010)
- Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés – (2008)
- Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps (2008)
- Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages – (2006)

Version anglaise

- Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges – (2008)
- Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps – (2008)
- Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement) – (2006)

Rapports synthèses

- L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial – (2009)
- Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges – (2004)
- L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle – (2004)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002) – (2003)
- Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes – (2002)
- Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études – (2001)
- Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives – (1999)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999 – (1999)
- Évaluation du programme de Sciences humaines – (1997)
- Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde – (1996)
- Évaluation des programmes d'Informatique – (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse – (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse – (1995)

Version anglaise

- Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies – (2001)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 1993-1994 à 2000-2001
- Rapports annuels de gestion : 2001-2002 à 2009-2010

Autres publications

- Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation (2006)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme
- Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec (1997) – Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – Case Study Evaluating Programs of Study in Québec (1997)

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

La Commission a notamment le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. La Commission évalue la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission entend privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.

3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.

5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.

6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.

7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévues à l'article 13 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique électorale, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi sur la Commission de l'enseignement collégial, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le membre doit en outre remplir une déclaration d'intérêts et la remettre au président; cette déclaration est mise à jour annuellement.

16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Règles sur l'après-mandat

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
19. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
20. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Disposition finale

Le présent code de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le 19 février 2007. Il entre en vigueur dès son adoption.

